



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON

AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 917-25

ÉTABLISSANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil de cette Municipalité a, le 12 janvier 2026, adopté le règlement numéro 917-25;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

(S) Eric Boisvert

.....
Éric Boisvert
Directeur général
et greffier-trésorier